



CONFÉRENCE ÉPISCOPALE DU CONGO
BRAZZAVILLE

DÉCLARATION
SUR L'ÉDUCATION NATIONALE
« ÉDUQUER OU PÉRIR »

AVANT - PROPOS

Cette Déclaration sur l'éducation nationale fait suite à la Semaine Sociale organisée en février 2013 par la Commission Épiscopale Justice et Paix et dans le cadre de l'exécution de son programme triennal « Lutte contre la corruption dans le domaine de l'éducation nationale et contre les injustices en vue de réduire la pauvreté au CONGO ».

La situation actuelle de notre système éducatif préoccupe profondément l'Église dans sa mission évangélisatrice, qui est une mission pour la promotion humaine.

Dans son exhortation post-synodale *Africae Munus*, du 19 novembre 2011, aux n° 134-135, le Pape Benoît XVI exhortait en ces termes : « ... J'encourage les Évêques à œuvrer pour que les enfants en âge de scolarisation puissent fréquenter une école ; c'est une question de justice... Il convient d'aider les sociétés africaines à mieux comprendre les défis auxquels l'Afrique est confrontée aujourd'hui ».

La présente Déclaration des Évêques s'inscrit dans la reprise de cette Exhortation post-synodale et dans le contexte d'un plaidoyer social afin d'inciter nos décideurs politiques à investir davantage dans l'éducation de notre jeunesse. Sans une réforme en profondeur du système éducatif, il est quasiment impossible d'envisager le développement du pays.

En effet, l'éducation nationale suppose une mobilisation des moyens, un personnel enseignant qualifié, des stratégies appropriées, un budget important et une évaluation permanente. C'est ce à quoi les Évêques invitent les pouvoirs publics du pays ; ils sollicitent également, sur cette question, l'expertise de la société civile

Commission Épiscopale Justice et Paix

« ÉDUQUER OU PÉRIR »

Introduction:

« Éduquer ou périr ! ». Voilà le cri d'un illustre historien africain, Joseph KI-ZERBO. Ce cri inscrit le débat sur l'éducation comme faisant partie de l'histoire des cultures, des sociétés et de l'humanité. C'est pourquoi, l'extrême importance de cette question dans la mission de l'Église exige de sa part une réflexion attentive, permanente et renouvelée. Dans cette perspective, il s'est tenu du 1^{er} au 04 février 2013, à Brazzaville, une Semaine Sociale ¹ sur les problèmes et les injustices qui minent notre système éducatif. Le constat est préoccupant et interpelle la responsabilité de la communauté nationale.

Des débats très fructueux avec des experts de l'éducation ont abouti à un constat qui a fait l'unanimité. Ce constat est que notre système éducatif est « en panne » et exige une réforme en profondeur. L'école se présente dans notre pays comme un « patient » à guérir. Ce constat public et accablant nous concerne directement et nous interpelle collectivement. Mais nous savons que les solutions existent et nous tenons à rappeler avant tout que l'école est le lieu où se préparent l'avenir et le destin d'un pays. C'est pourquoi, comme nous l'avons toujours fait dans le passé, nous, Évêques du Congo, au nom de notre mission prophétique, voulons interpeller : décideurs politiques, parlementaires, chercheurs, société civile, parents d'élèves, jeunes et étudiants sur cette question centrale de l'éducation nationale qui se situe « au centre de toute problématique de développement durable d'un pays »².

Nous ne pouvons que nous réjouir de l'engagement solennel du chef de l'État de faire encore de cette année 2014, une année de l'Éducation, depuis la base jusqu'à l'enseignement supérieur.

Cette déclaration faite à l'adresse de toutes les composantes de la Nation est une contribution spécifique de l'Église en vue de relever ce défi majeur de notre société, qui engage son avenir.

Tout ce qui gravite autour de l'école, de la formation et de l'éducation est fort complexe. Cela exige de la part de tous et spécialement de la part des pouvoirs publics un engagement concret, des stratégies spécifiques et des investissements importants. Nous invitons à un sursaut national pour le redressement du système éducatif dans notre pays, pour que l'école « produise » chez nous des citoyens (ou bon citoyens) et une main d'œuvre qualifiée indispensable pour le développement de notre pays. Nous invitons les autorités de notre pays, les pouvoirs publics à tous les niveaux de se pencher sérieusement, en cette année consacrée à l'éducation, sur cette question vitale de l'éducation.

1- Etat des lieux

Aujourd'hui, tout le monde peut le constater : notre système éducatif connaît de graves dysfonctionnements, et par le fait même, devient de moins en moins performant, avec une injustice flagrante : un secteur privé (près de 40% des enfants en âge de scolarité) pour les familles aisées et moyennes et un secteur public réservé exclusivement aux enfants des pauvres. Aujourd'hui, l'inscription des enfants dans les écoles publiques, les établissements scolaires financés par l'Etat, est réservée aux familles modestes ; alors qu'il y a quelques années, tous les enfants fréquentaient les mêmes écoles et les écoles dispensaient un enseignement de qualité ! Le résultat actuel est celui que

¹ Les Semaines Sociales sont nées en 1904 en France, à l'initiative des laïcs catholiques. Elles constituent un Observatoire de la vie sociale, un lieu de réflexion et de propositions pour des chrétiens et des hommes de bonne volonté soucieux d'apporter des solutions aux problèmes de leur époque.

² Le système éducatif congolais : diagnostic pour une revitalisation dans un contexte macroéconomique plus favorable, 2007, P.3.

nous connaissons : le niveau scolaire de nos élèves et étudiants devient douteux. Cette baisse de niveau s'explique par le fait que les élèves ne maîtrisent plus les fondamentaux, à savoir la lecture, l'écriture et le calcul...

C'est une situation particulièrement préoccupante. Et la 15^{ème} session du conseil national de l'éducation préscolaire, de l'enseignement primaire, secondaire et de l'alphabétisation l'a souligné récemment en ces termes : « la lecture et l'écriture étant la clé des apprentissages à l'école, sa non-maîtrise dès les bas niveaux par les apprenants est l'une des causes indéniables de leurs faibles performances scolaires et donc de la déperdition que nous déplorons »³.

Aussi, sur la base de l'analyse faite, nos centres de formation professionnelle et nos écoles techniques n'offrent pas assez souvent de qualifications et de compétences pertinentes par rapport aux besoins du marché de l'emploi. A cet égard, on peut dire que le problème est grave et sérieux. En décrétant l'année 2012-2013, comme année de l'éducation nationale et de la formation qualifiante, notre Gouvernement de la République a sûrement pris la mesure de la gravité du problème. Nous réaffirmons que les solutions existent.

Au-delà des efforts consentis par les services des ministères de l'éducation, on peut dire que les raisons principales de la situation tant décriées sont, entre autres :

- Les programmes développés dans les différents niveaux de formation ne sont pas adaptés pour offrir les qualifications et les compétences recherchées par le marché de l'emploi.
- Les formateurs ne disposent pas des possibilités de formation continue pour une réadaptation de leurs compétences par rapport aux équipements industriels et au développement technologique.
- Les ateliers de formation ne disposent pas d'équipements modernes et du matériel approprié en vue d'une formation qualifiante.
- Les apprenants ne bénéficient pas de travaux pratiques suffisants pour leur formation.

Dans tous les cas, tous ces faits sont révélateurs d'une problématique d'inadéquation qu'il faut résoudre par une réforme.

Aussi, le même constat de l'échec scolaire dans notre pays vient d'être dressé également par la 15^{ème} session du conseil national de l'Éducation préscolaire, de l'Enseignement primaire, secondaire et de l'Alphabétisation en ces termes : « ces dernières années, il a été constaté que les résultats scolaires sont dans l'ensemble largement inférieurs à la moyenne. En effet, sur 100 élèves du secondaire 1 et 2 ayant présenté un examen d'État, près de 70% en moyenne connaissent un échec scolaire...La série noire aux examens officiels n'est pas la seule forme sur laquelle l'échec scolaire se manifeste. Il y a également le taux de non admission des élèves en classe supérieure. Le niveau de redoublement est élevé ; il est de 25% au primaire, avec une forte proportion dans les classes de CE1 (30%) ; au secondaire premier cycle, il est de 26%, et au second cycle, il avoisine les 25%.

³ 15^{ème} session ordinaire du conseil national de l'éducation préscolaire, de l'enseignement primaire, secondaire et de l'alphabétisation, exposé de la Direction Générale de l'Éducation de Base et de la Direction de l'Enseignement Secondaire, du 10 au 12 septembre 2013, à Brazzaville.

Force est de reconnaître que le redoublement constitue une perte, car il engendre une augmentation du coût de formation et ruine, de ce fait, l'efficacité du système... Quels sont les facteurs de ces mauvais résultats scolaires ? »⁴.

Aujourd'hui, les grands fonctionnaires de l'État, les responsables politiques et administratifs n'inscrivent presque plus leurs enfants dans des écoles publiques. Et ces écoles, dans beaucoup de cas, se trouvent actuellement dans un état piteux et lamentable. Aussi, nous constatons que les investissements de ces dernières années pour la construction et la réhabilitation des infrastructures scolaires se sont révélés insuffisants ; bien plus, le secteur est miné par d'importants détournements d'argent par des opérateurs et des fonctionnaires véreux, comme le révèlent les rapports de la commission nationale de lutte contre la corruption, ainsi que les enquêtes de nos commissions Justice et Paix dans les différents départements.

Et pourtant des études spécifiques ont été diligentées et menées sur la question de l'éducation nationale. On peut citer, entre autres, « L'étude sur le système éducatif congolais : diagnostic pour une revitalisation dans un contexte macroéconomique plus favorable, menée par la Banque Mondiale, les experts congolais et l'équipe du pôle de Dakar »... Aussi la question de l'éducation est inscrite dans « le plan national de développement 2012 -2016 : vision, stratégie, plan d'action, cadre budgétaire et dispositif d'exécution et de suivi » du Gouvernement. Elle est le deuxième objectif visé par ce Programme National de Développement. Parallèlement, nous souhaitons la mise en œuvre de la Loi n° 25-95 du 17 novembre 1995 et le décret n° 96-174-du 15 avril 1996 réglementant et fixant les normes applicables à l'École.

Malheureusement, les maux qui minent notre système éducatif sont nombreux. Ce constat a été fait au sommet de l'État en ces termes : « le système éducatif congolais qui, pendant longtemps, a été un des creusets de pédagogie et de formation d'Afrique, atteignant dans son régime de croisière, un taux de scolarisation de 99%, s'est brutalement effondré des suites des choix souvent inadaptés. Ces mauvais choix, nous devons le reconnaître, ont engendré de graves dysfonctionnements que nous efforçons de corriger. Ces dysfonctionnements ont pour noms :

- Sous-équipements des établissements scolaires
- Dégradation des infrastructures
- Pléthore des effectifs
- Baisse de niveau
- Diminution des financements, j'en passe »⁵.

A cela, s'ajoute l'épineux problème de la qualification du personnel. Il y a un peu moins de trois décennies, l'on comptait la République du Congo parmi les pays d'Afrique au Sud du Sahara dont le taux d'alphabétisation était le plus élevé. En son temps, l'école congolaise forçait l'admiration, d'autant plus que les pouvoirs publics considéraient la formation des enseignants comme une tâche d'extrême importance et partant, y consacraient d'énormes ressources pour la promotion d'un système éducatif de qualité. Aujourd'hui, tant du point de

⁴ - 15^{ème} session du conseil national de l'éducation préscolaire, de l'enseignement primaire, secondaire et de l'alphabétisation, du 10 au 12 septembre 2013 à Brazzaville.

⁵ Denis SASSOU NGUESSO, Discours à l'occasion du cinquantenaire de l'indépendance du pays, le 12 août 2010, à Brazzaville.

vue quantitative que qualitative, l'école au Congo est dans un état de délabrement inquiétant et très avancé :

- L'insuffisance et l'inadaptation des structures demeurent criardes ;
- La formation des enseignants qui, naguère, était rigoureuse et de qualité est, de nos jours, galvaudée ;
- En ville comme dans les campagnes, le cadre de vie scolaire est de moins en moins agréable et peu propice à la formation et à l'éducation. En effet, ce n'est un secret pour personne, dans les salles de classes chez nous, pays producteur de bois, bon nombre de nos écoliers s'asseyent à même le sol, faute de tables-bancs ! c'est une situation particulièrement déplorable.
- En sus de leur formation parfois approximative décriée, il est à noter que de façon générale, le nombre d'enseignants est fortement en deçà des besoins : d'où les classes très pléthoriques dépassant parfois 100 élèves par classe.

Au regard de ce constat, nous réaffirmons que nous ne sommes pas devant une fatalité et que les solutions existent. L'Église du Congo a un devoir de mémoire. L'école congolaise produit de plus en plus des diplômés, donc des gens instruits, mais de moins en moins éduqués dans la mesure où l'éducation englobe tous les domaines de la vie : intellectuel, moral, éthique, spirituel, physique, civique, artistique.

Au regard de ces constats, de nombreuses familles sont dans l'angoisse devant l'avenir de leurs enfants à cause de notre système éducatif qui forme des « décrocheurs », des diplômés sans qualification. Or, la formation professionnelle et l'enseignement technique visent à améliorer la qualité d'une main-d'œuvre dont les compétences sont en parfaite adéquation avec les besoins du marché de l'emploi. Dans un pays, cette adéquation est assurée, dès lors que, le chômage est fortement réduit et que les travailleurs recrutés apportent pleine satisfaction aux entreprises et produisent des biens et services de haute qualité.

Actuellement, même les entreprises établies au Congo hésitent d'embaucher des jeunes formés dans nos instituts et nos universités ! Elles portent plus leur choix sur des étudiants congolais formés à l'étranger. A ce niveau, il est légitime d'affirmer que le problème est donc sérieux et l'urgence d'une réforme s'impose. Nous, Évêques du Congo, ne pouvons pas demeurer indifférents devant une telle injustice.

2- Fondement et légitimité

L'éducation nationale constitue une priorité nationale, un secteur prioritaire. Cette question de l'éducation devient de plus en plus préoccupante, à un moment où notre économie présente un taux de croissance de près de 10 %, un des plus élevés du monde. Comment pourrions-nous affronter les défis actuels de la mondialisation et de la modernité avec notre système éducatif actuel ? Nous affirmons, une fois de plus, que les solutions existent ! La preuve est que nos cadres qui dirigent nos administrations ont été bien formés dans nos écoles.

Ainsi, nous plaidons pour une réforme de notre système éducatif à la lumière de l'article 23 de notre Loi fondamentale : « Le droit à l'éducation est garanti. L'égal accès à l'enseignement et à la formation professionnelle est garanti. L'enseignement, dispensé dans les établissements publics, est

gratuit. La scolarité est obligatoire jusqu'à l'âge de seize ans. Le droit de créer des établissements privés d'enseignement, régis par la loi, est garanti ».

Aussi, parce que « L'éducation est un droit fondamental de l'être humain. Elle est la clef du développement durable ainsi que de la paix et de la stabilité à l'intérieur des pays. Elle constitue donc un moyen indispensable d'une participation effective à l'économie et à la vie des sociétés du XXI^e siècle, qui témoignent d'une globalisation rapide. La réalisation des buts de l'éducation pour tous ne saurait être différée plus longtemps. Il est possible et nécessaire de répondre d'urgence aux besoins éducatifs fondamentaux de tous »⁶.

En cette année consacrée à l'éducation nationale et à la formation qualifiante, nous invitons la communauté nationale, les pouvoirs publics, le gouvernement de la République, les élus du peuple à faire preuve de plus de responsabilité afin d'évaluer la situation de l'éducation nationale dans tous ses contours. Dans le même temps, l'apport des uns et des autres, de la société civile dans sa grande diversité, est vivement souhaité. En effet, le système éducatif ou l'école tout simplement reflète l'image ou la situation du pays.

S'engager pour la réforme du système éducatif revient à se pencher sérieusement sur l'avenir de notre pays. Aussi, l'émergence souhaitée pour notre pays pour 2025 passe impérativement par la réforme de l'éducation nationale dans son ensemble. C'est tout simplement, une question de mettre l'homme au centre des priorités comme l'avait rappelé le pape Jean Paul II dans ses premières Encycliques : « Il s'ensuit que l'Église ne peut abandonner l'homme et cet homme est la première route que l'Église doit parcourir en accomplissant sa mission... »⁷ ; et comme le rappelle également le deuxième Concile du Vatican : « l'homme est la seule créature sur terre que Dieu a voulue pour elle-même »⁸. Par conséquent, « nous taire serait aux yeux de tous négliger notre devoir »⁹ relevait le pape Léon XIII.

L'Église est Mère et éducatrice, *Mater et Magistra*¹⁰, l'Église est appelée à se prononcer régulièrement sur les questions sociales de grande importance. Ainsi, « Là où l'homme est concerné, non seulement l'Église a le droit de parler, mais elle a le devoir de le faire »¹¹ pour des raisons évidentes. Notre plaidoyer se situe dans la perspective de « susciter, au niveau national, un puissant engagement politique en faveur de l'éducation pour tous, définir des plans d'action nationaux et augmenter significativement les investissements dans l'éducation de base ; (aussi) promouvoir des politiques d'éducation pour tous dans le cadre d'une action durable et bien intégrée, clairement articulée avec les stratégies d'élimination de la pauvreté et de développement »¹².

Aussi, nous tenons à relever que le pourcentage de la jeunesse congolaise, dont 45,3 % a moins de 15 ans¹³, par rapport à la population totale, est un motif capital pour que l'éducation soit une priorité pour le pays. En d'autres termes, investir dans l'éducation revient à préparer l'avenir pour la majorité des congolais. Parallèlement, une économie émergente a besoin de gens qualifiés : cela

⁶ - Forum de Dakar, *Éducation Pour Tous*, Dakar, 2000, n°6.

⁷ - Jean Paul II, *Redemptoris Hominis*, 13 et centimus annus, 53.

⁸ - Concile Vatican II, *Gaudium et spes*, 24.

⁹ - Léon XIII, *Rerum Novarum*, 13.

¹⁰ - L'expression est du pape Jean XXIII, le titre d'une lettre Encyclique.

¹¹ - Cardinal Peter Turkson, président du Conseil pontifical « Justice et Paix », le 24 août 2012 in *L'Observatore Romano* du 3 août 2012.

¹² - Forum de Dakar, *Éducation pour tous*, n°8.

¹³ - Statistiques mondiales, avril 2013.

commence par la qualification au bas de l'échelle des emplois : connaissance du français, maîtrise de l'écriture, maîtrise des mathématiques nécessaires à la vie ordinaire. C'est le rôle de l'école élémentaire à promouvoir le bien de la communauté nationale. En effet, l'éducation a un rôle essentiel à jouer dans la prévention des conflits, et dans l'édification d'une paix et d'une stabilité durables.

3. L'Église et la question de l'éducation nationale

L'Église ne vit pas pour elle-même. Elle est et doit être au service de la société : « sel de la terre et lumière du monde » (Mt 5,13). L'Église a des écoles conventionnées de type I et de type II¹⁴ qui, du fait de devoir payer les enseignants et le fonctionnement ne reçoivent que les enfants des familles aisées. Il serait vivement souhaitable que pour relever le dysfonctionnement du système éducatif, elles soient véritablement subventionnées et cessent de fonctionner comme des écoles privées.

La situation de déliquescence dans laquelle se trouve actuellement le système éducatif congolais préoccupe profondément l'Église catholique. Dans son dernier message post synodal *Africae Munus*, le pape Benoît XVI insistait avec force sur cette question cruciale : « J'encourage les Évêques et les Instituts de personnes consacrées à œuvrer pour que les enfants en âge de scolarisation puissent fréquenter une école : c'est une question de justice pour tout enfant et, bien plus, l'avenir de l'Afrique en dépend »¹⁵. Aussi, comme l'avait déjà souligné Pie XI « la responsabilité de l'éducation concerne aussi, à un titre particulier, l'Église. En tant que société humaine, elle doit être reconnue experte et compétente pour éduquer. L'Église a pour fonction d'annoncer aux hommes la voie du salut, de communiquer aux croyants la vie du Christ et de les aider, par une sollicitude de tous les instants, à atteindre le plein épanouissement de cette vie »¹⁶.

A ces enfants, l'Église est donc tenue, comme mère, d'assurer l'éducation qui imprègne toute leur vie de l'esprit du Christ, en même temps qu'elle offrira son aide à tous les peuples pour promouvoir la perfection complète de la personne humaine, ainsi que pour le bien de la société et pour la construction d'un monde plus humain. Le principe essentiel de la Doctrine Sociale de l'Église est que « l'homme est le fondement, la cause et la fin de toutes les institutions sociales »¹⁷. De ce principe découle, pour l'Église, le droit universel à l'éducation, tel que le définit le Concile Vatican II : « Tous les hommes de n'importe quelle race, âge, ou condition, possèdent, en tant qu'ils jouissent de la dignité de personnes, un droit inaliénable à une éducation, qui réponde à leur fin propre »¹⁸. Autrement dit, le but de l'éducation est de former la personne humaine dans la perspective de sa fin suprême, en même temps que du bien des sociétés dont l'homme est membre et dont, une fois devenu adulte, il aura à partager les obligations.

Pour ce faire, il faut que l'Église « aide les enfants et les jeunes gens en tenant compte des progrès des sciences psychologique, pédagogique et didactique, à développer harmonieusement leurs aptitudes physiques, morales, intellectuelles, à acquérir graduellement un sens plus aigu de leur responsabilité, tant dans l'effort soutenu pour mener droit leur vie personnelle que dans la

¹⁴ - Écoles de type I : écoles nationalisées en 1965 et rétrocédées après la Conférence Nationale en 1991 et Écoles II, construites par l'Église après 1991.

¹⁵ - Benoît XVI, 134.

¹⁶ - Pie XI, Encyclique *Divini illius, Magistri*, (l'éducation chrétienne de la jeunesse), n°56, le 31 décembre 1929.

¹⁷ - Jean XXIII, *Mater et Magistra*, n°218-219.

¹⁸ - Vatican II, Déclaration *Gravissimum educationis* momentum, n°1.

poursuite de la vraie liberté, en surmontant à force de courage et de générosité tous les obstacles »¹⁹.

De même, poursuit le Concile, c'est un droit pour les enfants et les jeunes gens d'être stimulés à porter un jugement de valeur sur les réalités morales avec une conscience droite et de les assumer par une adhésion personnelle, tout autant à connaître et aimer Dieu. Aussi demande-t-il instamment à tous ceux qui gouvernent les peuples ou dirigent l'éducation de prendre garde que la jeunesse ne soit frustrée de ce droit sacré. Et il exhorte « les enfants de l'Église à travailler avec courage dans le domaine de l'éducation particulièrement pour obtenir que les bienfaits d'une éducation et d'une instruction convenables puissent, au plus tôt, s'étendre à tous et au monde entier »²⁰.

4- L'éducation, une priorité nationale

L'éducation nationale devrait constituer une priorité pour le pays. De ce fait, elle requiert une pluralité d'acteurs, l'implication de tous : gouvernements, enseignants, syndicats, société civile, associations, Églises... Bien plus, elle nécessite une mobilisation de toute la société, un dialogue et des stratégies nationales. C'est dans cette perspective qu'il faut comprendre notre démarche, notre prise de position qui se veut une contribution pour une réforme du système éducatif. L'Église, en effet, très soucieuse de l'avenir du pays, invite à une remise en cause des pratiques et des politiques actuelles. Aussi, quel levier actionner, quelle serait le socle pour l'émergence vivement souhaitée si l'éducation nationale n'est pas en mesure de produire une main d'œuvre qualifiée, performante ? L'histoire des pays émergents comme le Japon, la Chine, l'Inde peut être citée en exemple.

Si du travail a été réalisé dans ce sens, nous affirmons que beaucoup reste à faire. Le budget d'investissements d'environ 4% est nettement inférieur aux standards régionaux et internationaux. Ceci nous amène à affirmer que ces dernières années, l'éducation nationale a été un secteur prioritaire abandonné. L'Église du Congo plaide pour que la tendance soit inversée pour que l'éducation nationale retrouve ses lettres de noblesse. C'est une interpellation et un défi lancés à nos responsables politiques en priorité et à l'ensemble de la société civile.

Aujourd'hui, plus qu'hier, nous espérons que des cercles de réflexions et d'échanges, des forums, des agoras de qualité, des discussions publiques, comme l'organisation de la Semaine Sociale, permettront une nouvelle prise de conscience, un engagement nouveau et toujours renouvelé pour une Église diaconale au Congo, au service de toute la société, autrement dit, au service de la régénération du monde et de l'humanité. Pour tout dire, cette réflexion sur l'éducation nationale est une interpellation collective et nationale pour un redressement en profondeur de notre système éducatif : éduquer ou périr ? Il s'agit tout simplement d'éduquer pour ne pas périr !

3- Recommandations

A la lumière de ce constat, l'Église catholique formule quelques recommandations à l'État d'abord, ensuite à la société civile dans sa grande diversité en vue d'un redressement qualitatif du système éducatif dans notre pays. C'est quasiment un Livre – Blanc sur l'épineux problème de l'éducation nationale. À partir de cette année consacrée à l'éducation, il s'agit d'inscrire l'éducation nationale comme une véritable priorité nationale.

¹⁹ - Ibidem, n°1.

²⁰ - Ibidem., 1§3.

A- A l'État ou aux pouvoirs publics

L'école est sûrement le reflet du pays ; que l'école soit inscrite comme une véritable priorité nationale. Et que la qualité de l'enseignement « qui met l'accent sur la formation des citoyens, motivés, dynamiques, qualifiés, autonomes, critiques, compétents, créatifs, responsables, et solidaires, capables d'assumer leurs responsabilités tant individuelles que collectives »²¹ soit au cœur des préoccupations majeures du Gouvernement. Pour cela, nous proposons quelques axes prioritaires :

- Augmenter les investissements dans l'éducation nationale : le budget actuel d'investissement de près de 4% se situe en deçà des standards régionaux et internationaux.
- Punir avec la grande sévérité les actes de corruption, notamment les opérateurs économiques véreux qui ne construisent pas les établissements scolaires après avoir retiré l'argent au trésor public.
- Procéder à la départementalisation ou la décentralisation de l'éducation nationale: que certains niveaux de l'éducation relève directement des pouvoirs locaux : préfecture, mairie, conseil régional....
- Mettre en place une politique de protection des domaines fonciers prévus pour abriter des infrastructures scolaires et universitaires. Autrement dit, un décret spécifique s'impose pour que dans les nouveaux quartiers des espaces importants soient réservés et protégés pour la construction des nouvelles écoles.
- Lutter systématiquement contre les comportements contraires à l'éthique et à la pédagogie dans les établissements scolaires, comportements appelés vulgairement « *le droit de cuissage* », le marchandage des notes, la tricherie, l'impunité, le népotisme, toutes les antivaleurs qui minent le système éducatif...
 - Améliorer les structures de bonne gouvernance dans les établissements scolaires.
 - Mettre en place une politique d'émulation scolaire afin d'encourager les meilleurs élèves.
 - La mise en œuvre des dispositions de la Loi du 25-95 du 17 novembre 1995 portant réorganisation du système éducatif en République du Congo, notamment en ces articles 40 et 41, ainsi que la Loi N° 5- 2005 du 11 mai 2005 portant statut de la fonction publique territoriale afin de mettre en place une administration scolaire décentralisée.

B- Des Infrastructures

L'ensemble des infrastructures scolaires et universitaires se trouvent dans une précarité criarde. Nous saluons la volonté ou le projet d'une deuxième université nationale. Sur ce point bien précis, nous recommandons :

La construction des établissements scolaires répondant aux normes internationales selon l'esprit du Sommet de Dakar et aussi selon les dispositions du décret n° 96 – 174- du 15 avril 1996 fixant les normes applicables à l'école.

D'après le Sommet de Dakar, « Le milieu d'apprentissage devrait aussi être sain, sûr et hospitalier. Sont nécessaires entre autres :

- 1- Une alimentation en eau et des installations sanitaires convenables,
- 2- L'accès à des services de santé et de nutrition ou la possibilité de contacter de tels services,
- 3- Des politiques et des codes de conduite qui permettent d'améliorer la santé physique, psycho-sociale et affective des enseignants et des apprenants,

²¹ - Déclaration du Plan d'Action sur l'enseignement supérieur en Afrique, article 12, tenue à Dakar du 01 au 04 avril 1997, sous l'égide de l'UNESCO

4- Des contenus et des méthodes pédagogiques qui conduisent à l'acquisition des connaissances, attitudes, valeurs et compétences de la vie courante nécessaires pour avoir une bonne image de soi, être en bonne santé et se sentir en sécurité »²².

- Créer de nouvelles structures scolaires avec aire de jeu, bibliothèque et salles de conférence et de spectacles.... avec un bloc administratif et des logements pour les directeurs et le staff technique,
- Éviter, les effectifs pléthoriques dans les salles de classe conformément au Décret n° 96 - 174- du 15 - avril - 1996 relatif aux normes applicables à l'école,
- Favoriser la multiplication des infrastructures et la promotion d'un environnement attractif à l'apprentissage des métiers et à la formation professionnelle.

C- Du personnel

Il est impossible de régler les dysfonctionnements et les carences dans l'éducation nationale sans un personnel de qualité et dignement traité. Pour tout processus de développement, l'homme demeure la ressource principale, comme affirmait le pape Jean Paul II, « la route principale de l'Église »²³.

La qualité du système éducatif dépend directement de celle des acteurs principaux que sont les enseignants. Le mot « enseignant » désigne toutes les personnes qui, dans les écoles ont la charge de l'éducation des élèves.

Cependant, le domaine sensible de l'enseignement exige une gestion rigoureuse du personnel. Ainsi, nous recommandons les mesures suivantes :

- Adopter le statut particulier des enseignants,
- Valoriser le métier d'enseignant par des avantages spécifiques.
- Prévoir des temps de recyclage après une période déterminée afin de renforcer continuellement les capacités du personnel enseignant. La qualité de l'enseignement dépend de la formation des enseignants et des moyens mis à leur disposition.
- Moraliser le métier d'enseignant et lutter contre les contre témoignages afin de promouvoir les bonnes pratiques.
- Responsabiliser davantage les parents d'élèves dans l'éducation des enfants. L'éducation est une œuvre plurisectorielle et exige l'implication de plusieurs acteurs. A la lumière de la doctrine sociale de l'Église, les parents sont les premiers éducateurs de leurs enfants. Le pape Pie XI, à ce propos affirmait dans son Encyclique, *Divin illius magistri*, au n°59 : « Le devoir et le droit premiers inaliénables des parents est celui d'éduquer leurs enfants. Aussi, les parents ayant donné la vie à leurs enfants, ont-ils la très grave obligation de les élever, et à ce titre ils doivent être reconnus comme « leurs premiers et principaux éducateurs ».

D- Des programmes

L'Église catholique encourage le travail pédagogique des experts des ministères de l'éducation et salue particulièrement la recherche pédagogique au sein de l'INRAP. Cependant, beaucoup reste encore à faire. Pour cela, nous recommandons :

²² - Sommet de Dakar, *Éducation Pour Tous*, n°66.

²³ - Jean Paul II, *Redemptor Hominis*, n°14.

- La vulgarisation des livres scolaires et qu'ils soient plus adaptés aux méthodes modernes, par exemple, des manuels pour les enseignants et pour les élèves. Qu'un budget conséquent soit alloué pour cette rubrique.
- Les programmes actuels doivent être adaptés afin de permettre aux élèves d'affronter les défis de la mondialisation et de la modernité.
 - Procéder à une évaluation régulière des manuels scolaires.
 - Officialiser les programmes des écoles des autochtones (ORA)²⁴ qui donnent de bons résultats dans le système éducatif congolais.
 - Rendre obligatoire (spécialement à partir du collège) l'enseignement des connaissances de base sur le VIH / SIDA dans le cadre des sciences de la vie et de la terre (SVT).

E- A la société civile

Nous recommandons vivement une grande implication des associations des parents d'élèves et d'étudiants et des ONG de défense des droits de l'Homme.

Pour cette cause, nous leur recommandons de :

- Mettre en place un cadre de collaboration ou une plateforme pour un engagement concret concernant les questions liées à l'éducation nationale ;
- Identifier des lacunes dans le système éducatif, les dénoncer et faire des propositions concrètes aux pouvoirs publics.
- S'impliquer dans la conception et la mise en œuvre des programmes d'éducation civique.
- Suivre le budget prévu pour les investissements dans le secteur prioritaire de l'éducation nationale au titre de l'année en cours; ensuite faire le monitoring pour évaluer la réalisation des prévisions budgétaires.
 - Faire du lobbying et du plaidoyer au niveau du Parlement et du Gouvernement pour un budget conséquent et équitable dans les secteurs prioritaires de développement.
 - Aider les pouvoirs publics à promouvoir une éducation pour tous, comme le stipule l'article 23 de notre Loi Fondamentale : « Le droit à l'éducation est garanti. L'égal accès à l'enseignement et à la formation professionnelle est garanti ».

Pour la Conférence Épiscopale du Congo

Monseigneur Louis PORTELLA MBUYU

Évêque de Kinkala

Président de la CEC

²⁴ - Méthode ORA : Observer, Réfléchir et Agir, méthode adaptée pour enseigner les peuples autochtones

